

## DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITION SELECTION DE CONSULTANT

# DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE DE MOBILISATION DE L'EPARGNE

## **ASSILASSIME SOLIDARITE**

TOGO JUIN 2023

Avec l'appui financier de



## Table des matières

Section 1. Lettre d'invitation	3
Section 2. Note d'information aux Consultants	. 4
Section 3. Termes de référence	. 7

#### Section 1. Lettre d'invitation

Montrouge, le 16/06/2023

#### Madame/Monsieur,

- 1. La Fondation Grameen Crédit Agricole a obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg " (ci-après dénommé « le Bailleur ») et géré par la Banque Européenne d'Investissement, en vue de financer en partie le coût d'activité d'assistance technique, et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent Marché.
- 2. La Fondation sollicite maintenant des propositions en vue de la fourniture des services de consultants ci-après : Mission Assistance Technique « Développement d'une stratégie de mobilisation de l'épargne » pour Assilassimé Solidarité au Togo. Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter les Termes de référence à la Section 3 du document.
- 3. Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC ») et conformément aux procédures décrites dans la présente DP. Le budget relatif à cette mission ne pourra pas excéder 11 000 EUR HT (onze mille euros hors taxe).
- 4. La présente DP comprend les sections suivantes :

Section 1 - La présente Lettre d'invitation

Section 2 - Note d'information aux Consultants

Section 3 - Termes de référence

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Maria FRANCO Chargée de programmes Assistance Technique

#### Section 2. Note d'information aux Consultants

Nom du Maître d'Ouvrage : <u>Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation représentée par Madame Maria FRANCO, Chargée de programme Assistance Technique</u>

Mode de sélection : <u>Sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC »)</u>

Nom, objectifs et description de la mission : <u>Mission « Développement d'une</u> stratégie de mobilisation de l'épargne » pour Assilassimé Solidarité au Togo.

Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants : <u>Tout document disponible qui pourrait être utile à la bonne conduite de la mission</u>

1.3 Des éclaircissements peuvent être demandés jusqu'à 2 (deux) jours avant la date de soumission.

Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France Et de préférence par email :

- maria.franco@credit-agricole-sa.fr
- victoire.binson@credit-agricole-sa.fr

Les propositions seront soumises dans la langue suivante : Français

- 2.1 i) Le nombre de jours de travail de personnel spécialisé nécessaires à la mission est estimé à : **15-20 jours** 
  - ii) Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :
    - Forte expérience et connaissance du secteur de la microfinance et de ses opérations, notamment dans les domaines de la collecte et de la mobilisation de l'épargne;
    - Excellente connaissance du cadre réglementaire de la BCEAO et de son application;
    - Expérience dans la conduite de formations pour adulte ;
    - Réalisation de missions similaires ;
    - Expérience en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement au Togo.
  - iii) Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français
- 2.2 i) La formation constitue un élément important de cette mission : <u>non</u>

- 2.3 La composante du prix correspondant à des dépenses locales doit être libellée en Euro et si nécessaire dans la monnaie nationale (FCFA).
  - Le Consultant soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des prestations, dénommées "monnaies étrangères" ciaprès et dans le Marché, indiquera en Euro le montant de l'offre nécessaire pour couvrir les besoins en monnaies étrangères.
- 2.4 Les propositions doivent demeurer valides 60 jours après la date de soumission.
- 2.5 Les Consultants doivent soumettre une version électronique de chaque proposition (une version pour la proposition technique et une version pour la proposition financière).

Les CV envoyés par les Consultants ne devront pas excéder 5 pages et les expériences/précédentes missions en lien avec la présente proposition devront être indiquées clairement.

La proposition financière des Consultants devra clairement distinguer les lignes budgétaires suivantes :

- Les honoraires/frais de consultance
- Les frais de voyage.
- Le Consultant, pour que sa candidature soit valide, doit signer et annexer à son offre technique une déclaration d'intégrité sous la forme décrite en Annexe 1. Cette déclaration engage le Consultant pendant toute la durée de l'appel d'offres, et si son offre est retenue, pendant la durée du Marché.
- 2.7 Le Consultant prend bonne note que cette déclaration prévoit que GCAMF et la BEI se réservent le droit de faire inspecter et de copier les dossiers et archives du Consultant concernant le marché, par les auditeurs qu'ils nommeraient, ainsi que par toute autorité ou toute institution de l'Union Européenne ou tout organe compétent selon la législation de l'Union Européenne.
- 3.1 Les propositions doivent être soumises au plus tard à l'adresse, la date et à l'heure suivantes :
  - maria.franco@credit-agricole-sa.fr
  - victoire.binson@credit-agricole-sa.fr

au plus tard le <u>07/07/2023 à 18h (heure locale de Paris)</u>

3.2 Tout complément d'information au Maître d'Ouvrage doit être envoyé à l'adresse suivante :

Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France Email:

- maria.franco@credit-agricole-sa.fr
- victoire.binson@credit-agricole-sa.fr

4.1	Le nombre de points attribué pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant : (valeurs indicatives)				
4.2	<u>Points</u>				
	i)Profil du/des Consultants Principaux :				
	<ul> <li>Connaissance et expérience (voir point 2.1 de la « Note d'information aux Consultants ») [0 – 20]</li> </ul>				
	<ul> <li>Connaissance et expérience en renforcement des capacités techniques [o – 10]</li> </ul>				
	<ul> <li>Expériences similaires dans le pays de la mission et la région [o – 10]</li> </ul>				
	Sous- total : [o - 40]				
	ii) Proposition technique :				
	<ul> <li>Compréhension globale des TDR [0 – 5]</li> </ul>				
<ul> <li>Degré d'analyse critique de la prestation demandée [o – 5]</li> </ul>					
	<ul> <li>Clarté de la proposition [0 – 10]</li> </ul>				
	<ul> <li>Méthodologie proposée [o – 35]</li> </ul>				
	Sous total : [o - 55]				
	iii)Niveau de participation locale [o – 5]				
	Total : [0 - 100]				
	Le score technique minimum requis est de : 60 points				
	Monnaie utilisée pour la conversion des prix : Euro				
4.3	Les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :  Proposition technique =o,8, et  Proposition financière =o,2				
4.4	Les négociations ont lieu par mail, téléphone ou plateforme digitale (Zoom, Skype, Webex, Teams, etc.).				
5.1	Le début de la mission est prévu pour début Août mais la date précise sera à définir avec Assilassimé Solidarité.				
	La mission aura lieu à Lomé au Togo.				

### Section 3. Termes de référence

#### I. Contexte

La Fondation Grameen Crédit Agricole soutient des institutions de microfinance (IMF) qui opèrent dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine, en leur apportant des financements et un accès à des prestations d'assistance technique. Pour financer l'appui en assistance technique, la Fondation bénéficie de subventions du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg et géré par la Banque Européenne d'Investissement, dans le cadre d'un accord de financement du Fonds d'inclusion financière, signé le 12 novembre 2019 entre la BEI et le Grand-Duché du Luxembourg. En 2022, Assilassimé Solidarité a été sélectionnée comme l'une des institutions bénéficiaires de ce programme afin de mettre en place un ensemble de mission, dont celle de « Développement d'une stratégie de mobilisation de l'épargne ».

Assilassimé Solidarité est une institution de microfinance sociale qui a été créée sous la forme juridique « Association loi 1901 » de droit togolais sous le récépissé n°1537/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 28.12.2012.

Elle a été promue par Entrepreneurs du Monde, une ONG Française créée en 1998 suivant le récépissé N°2400 du 19 juin 1998 dont le siège social est basé à Lyon (France) et qui œuvre dans les domaines de la microfinance sociale, de l'accès à l'énergie et de l'appui aux très petites entreprises. Entrepreneurs du Monde est enregistrée au Togo au niveau du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, en tant que représentation d'association étrangère sous le récépissé N°51, adopté le 1er juin 2012.

Elle a obtenu l'agrément d'exercer l'activité de microfinance notamment l'agrément sous le numéro n°366/MEF/SG/CAS-IMEC délivré par le Ministère de l'Économie et des Finances togolais.

L'institution propose principalement ses services, par la méthodologie des prêts de groupes solidaires, à une clientèle majoritairement composée de femmes en situation d'extrême pauvreté, vivant dans des zones défavorisées. Assilassimé sert également des populations vulnérables (femmes en situation de handicap, ou affectées par le VIH). En plus des financements, les clients d'Assilassimé suivent tout un cursus de formation sur des thématiques variées telle l'épargne, le surendettement, les droits des femmes, ou encore la nutrition. A fin mars 2023, Assilassimé intervient dans la région de Lomé, au Centre et à l'Ouest du pays, à travers 11 agences et 143 employés. L'institution compte 25 322 emprunteurs actifs dont 93% de femmes et 10% vivant en zone rurale pour un encours de crédit de 5,6 mln EUR.

Historiquement uniquement autorisée à octroyer des crédits, Assilassimé a obtenu en décembre 2019 l'autorisation de collecte de l'épargne. Cependant, au moment de lancer la mobilisation de l'épargne auprès de ses bénéficiaires en 2020, la pandémie de Covid-19 a bouleversé les prévisions et les stratégies internes, et l'institution n'a pas rencontré les résultats escomptés en matière de collecte de l'épargne. L'épargne constitue pourtant un levier important en matière de résilience des clients face aux crises. Le Conseil d'administration d'Assilassimé souhaite donc que l'institution puisse être appuyée par un consultant externe afin d'aider l'équipe opérationnelle à définir une stratégie pertinente de mobilisation de l'épargne, dans une optique de mieux servir les bénéficiaires.

#### II. Objectifs

L'objectif général de cette mission est d'appuyer Assilassimé dans la mise en place d'un processus de collecte de l'épargne et d'aider l'équipe opérationnelle à définir une stratégie pertinente de mobilisation de l'épargne, dans une optique de mieux servir les bénéficiaires.

#### III. Activités à mener et approche méthodologique

Le consultant privilégiera une démarche participative et dynamique dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités de la mission.

Afin d'atteindre les objectifs de la mission, le consultant devra notamment réaliser les activités suivantes :

- Prendre connaissance de la documentation existante de l'institution et pertinente pour la mission (manuel de gestion des opérations, outils de gestion de l'épargne, plan d'affaires, etc.);
- Réaliser une réunion de cadrage avec la Direction de l'institution pour valider les objectifs de la mission, la méthodologie proposée par le consultant et la gouvernance/organisation de la mission (désignation d'un point focal, mise en place d'une équipe projet, circuits de décision, etc.)
- Mener des entretiens auprès du personnel de l'institution, des membres du Conseil d'administration, de certains clients et faire des visites terrain pour observer la gestion de la collecte de l'épargne (agence, réunion de groupe, etc.) afin de dresser un bilan sur les stratégies passées de collecte de l'épargne, et rédiger un rapport sur la question.
- Faire valider le rapport par la Direction.
- Développer une nouvelle stratégie de mobilisation de l'épargne et la présenter à l'équipe de direction.
- Après validation de la nouvelle stratégie de mobilisation de l'épargne, élaborer un plan d'actions et de suivi pour la mise en œuvre de cette stratégie, notamment sa mise en place dans les agences.
- Elaborer un plan de communication interne pour diffuser la nouvelle stratégie à l'ensemble des équipes opérationnelles.
- Former 5 personnes afin qu'ils soient en mesure de présenter la nouvelle stratégie à tous les agents opérationnels.

#### IV. Résultats attendus

- Un bilan des stratégies passées de collecte de l'épargne a été réalisé et a donné lieu à un rapport validé par la Direction.
- Une nouvelle stratégie de mobilisation de l'épargne a été développée et validée par l'équipe de Direction. Un plan d'actions a été élaboré afin de suivre la mise en place de la stratégie, notamment dans les agences.
- Un plan de communication interne pour diffuser la nouvelle stratégie a été élaborée, et 5 personnes ont été formées pour la communiquer à l'ensemble des équipes opérationnelles.

#### V. Livrables attendus

- Un bilan sur les stratégies passées de collecte de l'épargne
- Une nouvelle stratégie de mobilisation de l'épargne
- Le plan de communication interne
- Un rapport de mission intégrant notamment les activités réalisées, les difficultés rencontrées, les solutions pour y remédier et les recommandations du consultant pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de gestion de l'épargne.
- Un reporting sur l'atteinte des indicateurs suivants :
  - Part de bénéficiaires finaux ayant pu tirer avantage de la formation (en %)
  - Réalisation de l'objectif global sur une échelle de 1 à 4 (1 faible ; 2 modéré ; 3 satisfaisant ; 4 élevé.)
  - Uniquement en cas de recrutement d'experts locaux : niveau d'accroissement de la base de connaissances locale des experts nationaux sur une échelle de 1 à 4 (1 faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé.)
  - L'AT renforce l'impact social sur une échelle de 1 à 4 (1 faible ; 2 modéré ; 3 satisfaisant ; 4 élevé.)
  - La dimension hommes-femmes est intégrée dans l'AT sur une échelle de 1 à 4 (1 faible ; 2 modéré ; 3 satisfaisant ; 4 élevé.)

## VI. Indications supplémentaires

- La phase terrain de la mission devra avoir lieu au Togo.
- L'ensemble de la mission devra être réalisée et les livrables finalisés dans un délai de 4 mois après la signature du contrat.

#### Annexe 1 – Déclaration d'intégrité

« Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, n'ayons/n'ait commis ou ne commettions/commette une quelconque manœuvre interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant la mission « Développement d'une stratégie de mobilisation de l'épargne » (le « marché »), et à vous informer au cas où une telle manœuvre interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration.

Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous-mêmes ni aucun autre individu, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, (i) ne soyons visés/ne soit visé par ou autrement soumis à des sanctions de l'UE ou de l'ONU et, (ii) en lien avec l'exécution de travaux ou la fourniture de biens ou de services au titre du marché, n'agissions/n'agisse en violation de sanctions de l'UE ou de l'ONU. Au cas où une telle situation serait portée à l'attention de toute personne de notre société chargée de veiller à l'application de la présente déclaration, nous nous engageons à vous en informer.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus, avons été condamnés/a été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, ou sanctionné(s) par une autorité, quelle qu'elle soit, pour un délit quelconque impliquant une manœuvre interdite en rapport avec une procédure d'appel d'offres ou un marché de fourniture de travaux, de biens ou de services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés, représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné d'un emploi quel qu'il soit pour avoir été impliqué dans une manœuvre interdite, ou (iii) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus avons été exclus/a été exclu ou autrement sanctionnés/sanctionné par les institutions européennes ou par une grande banque multilatérale de développement (Groupe Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement ou Banque interaméricaine de développement, notamment) de la participation à une procédure d'appel d'offres pour cause de manœuvre interdite, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou démission ou cette exclusion, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons/commettra aucune manœuvre interdite en rapport avec le marché [donner les détails si nécessaire].

Nous prenons acte du fait que si nous faisons l'objet d'une décision d'exclusion par la Banque européenne d'investissement (BEI), nous ne serons pas éligibles à l'attribution d'un marché financé par la BEI.

Nous accordons à la Fondation Grameen Crédit Agricole, à la Banque européenne d'investissement et aux auditeurs nommés par le premier ou la seconde, ainsi qu'à toute autorité, institution européenne ou organe compétent selon la législation de l'Union européenne, le droit d'inspecter et de copier nos dossiers et archives et ceux de tous nos sous-traitants dans le cadre du marché. Nous acceptons de conserver lesdits dossiers et archives durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de soumission des offres et, si le marché nous est attribué, au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du marché. »

Aux fins de la présente déclaration, il faut entendre l'expression « manœuvre interdite » au sens qui lui est donné dans la Politique antifraude de la BEI¹.

Signature du consultant, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Nom		
Fonction:		
Signature :		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour en savoir plus sur les définitions, se référer à la Politique antifraude de la BEI (http://www.eib.org/fr/infocentre/publications/all/anti-fraud-policy.htm).